

Modalités d'évaluation du Bac Pro CGESCF

Extrait du référentiel de formation : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bacpro/cgescf/bacpro-cgecf-ref.pdf

L'examen du baccalauréat professionnel comporte **sept épreuves obligatoires** et, le cas échéant, une épreuve facultative. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des **épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles en cours de formation** pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les autres candidats.

<p>Définition de l'épreuve E1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde</p> <p>Elle valide la capacité C1.</p> <p>Elle est affectée du coefficient 4.</p> <p>Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,- une partie affectée du coefficient 1, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie.- de 3 CCF affectés du coefficient 1.	<p>Définition de l'épreuve E2 Langue et culture étrangères</p> <p>L'épreuve valide la capacité C2.</p> <p>Elle est affectée du coefficient 1.</p> <p>Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle comprend 2 CCF évaluant les 5 activités langagières.</p>
<p>Définition de l'épreuve E3 Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES</p> <p>L'épreuve valide la capacité C3.</p> <p>Elle est affectée du coefficient 1.</p> <p>Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 CCF à partir de 3 APSAES différentes choisies dans une liste définie au niveau national et régional.</p>	<p>Définition de l'épreuve E4 Culture scientifique et technologique</p> <p>L'épreuve valide la capacité C4.</p> <p>Elle est affectée d'un coefficient 4.</p> <p>Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures, affectée du coefficient 1,5. La correction est effectuée par les enseignants de mathématiques,- de 3 CCF affectés du coefficient 2,5.
<p>Définition de l'épreuve E5 Choix techniques</p> <p>L'épreuve valide la capacité C5.</p> <p>Elle est affectée d'un coefficient 2.</p> <p>L'épreuve est commune à tous les candidats en CCF et hors CCF.</p> <p><u>Elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite</u> d'une durée de 2h30.</p> <p>L'épreuve comprend des questions mobilisant des références techniques et scientifiques et peut s'appuyer sur un nombre restreint de documents.</p>	<p>Définition de l'épreuve E6 Pilotage de l'entreprise</p> <p>L'épreuve valide les capacités C6 et C7.</p> <p>Elle est affectée du coefficient 3.</p> <p><u>Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale</u> sur support écrit identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.</p> <p>C'est une épreuve orale d'une durée de 30 minutes, qui s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 à 20 pages maximum, sans annexe, rédigé par le candidat.</p> <p>Elle se déroule en deux temps :</p>

<p>La correction est effectuée par un enseignant de zootechnie et par un enseignant de biologie-écologie.</p> <p>L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale</p>	<ul style="list-style-type: none">- un exposé d'une durée de 10 minutes,- un entretien avec les examinateurs d'une durée de 20 minutes. <p>L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale. Les examinateurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- un enseignant de Sciences Economiques Sociales et de Gestion (SESG)- un enseignant de Zootechnie- un professionnel du secteur*
--	---

***Définition de l'épreuve E7
Pratiques professionnelles***

L'épreuve valide les capacités C8 à C13.

Elle est affectée d'un coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte 6 CCF.